



Société en commandite par actions au capital de 177.145.238,70 euros
Siège social : 8, avenue Delcassé – 75008 PARIS
335.480.877 RCS PARIS
ISIN 0000033219
Marché Réglementé : Compartiment A NYSE Euronext Paris

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 MAI 2014**

Le rapport de gestion de la Gérance et les annexes prévues par la législation et la réglementation en vigueur ont été inclus dans le document de référence 2013 déposé le 21 mars 2014 par la Société et auquel l'Autorité des Marchés Financiers a accordé son visa sous le numéro D.14-0188.

Le document de référence peut être consulté ou téléchargé sur le présent site Internet ou en utilisant le lien direct ci-dessous :

http://www.altareacogedim.com/sites/altarea/IMG/pdf/AltareaCogedim_DdR_2013_VF.pdf

Pour faciliter l'accès des actionnaires de la Société aux informations figurant dans ce document de référence, la Société a préparé une table de concordance du rapport de gestion de la gérance à l'assemblée générale mixte des actionnaires.

Cette table permet d'effectuer le rapprochement entre les articles du Code de commerce relatifs au rapport de gestion et les numéros de sections et de pages du document de référence.

Le texte de cette table figure ci-après.

9.3. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Rubrique	Sections	Pages
I. Activités	2.2	24
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société durant l'exercice écoulé (L. 225-100 et L. 232-1 du Code de commerce)	2.2	24
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe durant l'exercice écoulé (L. 225-100 et L. 232-26 du Code de commerce)	2.2	24
Résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (L. 233-6 du Code de commerce)	2.2	24
Activités en matière de recherche et de développement (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)	6.13	247
Description des principaux risques et incertitudes (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	6.10	238
Politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers, exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	6.10.4	245
Informations sur les délais de paiement fournisseurs (L. 441-6-1 du Code de commerce)	6.5	236
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices (R. 225-102 du Code de commerce)	6.6	237
Évolution prévisible (L. 232-1 et L.233-26 du Code de commerce)	7.7	261
Événements importants survenus après la date de la clôture de l'exercice (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)	3.7.16	121
II. Informations environnementales, sociales et engagements sociétaux	5	147
(L. 225-100, L. 225-102-1 (modifié par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et la loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives) et R. 225-105-1 du Code de commerce (modifié par le décret du 24 avril 2012))		
Informations relatives aux questions de personnel et conséquences sociales de l'activité	5.4	183
Informations relatives aux questions d'environnement et conséquences environnementales de l'activité	5.3	165
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	5.5	189
III. Informations juridiques et liées à l'actionariat		
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (L. 225-102 du Code de commerce)	3.7.8.10	98
Identité des actionnaires détenant plus de 5 % ; autocontrôle (L. 233-13 du Code de commerce)	6.2.2.8	228
Informations sur les rachats d'actions (L. 225-211 du Code de commerce)	6.2.2.4	226
Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (243 bis du Code général des impôts)	6.4	235
Prise de participation ou de contrôle dans des Sociétés ayant leur siège en France (L. 233-6 du Code de commerce)	6.11	246
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (L. 225-100 du Code de commerce)	6.2.2.3	222
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3 du Code de commerce)	6.2	219
IV. Informations concernant les mandataires sociaux		
Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes (L. 228-17 du Code de commerce)	8.2.2 (b)	265
Mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (L. 225-102-1 du Code de commerce)	7.1	250
Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (L. 225-102-1 du Code de commerce)	7.2	255
État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société (L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)	6.2.2.10	230